

Phase pilote de la démarche " Réflexe Prévention"

8.9.2026 - | ARS Pays de la Loire

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire lance un appel à projets régional visant à déployer la démarche « Réflexe Prévention » au sein des établissements de santé dans le cadre de la phase pilote nationale du programme.

Objectifs de l'appel à projets

Inspirée de la démarche britannique *Making Every Contact Count* (MECC), « Réflexe Prévention » vise à faire de chaque contact entre un professionnel et un patient une opportunité de prévention et de promotion de la santé et ainsi d'intégrer la prévention dans les soins quotidiens.

La phase pilote engagée en 2026 cible dans un premier temps a minima le tabac, l'alcool et le cannabis.

Cette expérimentation doit permettre d'identifier les conditions de réussite de la démarche, les prérequis organisationnels et les modalités d'accompagnement et de suivi les plus adaptées, dans la perspective d'une éventuelle généralisation nationale. Elle repose notamment sur le repérage précoce des consommations, la réalisation d'interventions très brèves ou brèves, l'orientation des patients vers les ressources adaptées et la traçabilité des actions de prévention dans le dossier patient informatisé.

Afin d'accompagner cette démarche, des modules de formation seront élaborés au niveau national. Un comité de pilotage régional sera établi avec l'ARS des Pays de la Loire, la SRAE Addictologie et les établissements intégrant l'expérimentation.

Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse à tous les établissements de santé publics et privés de la région répondant aux conditions de recevabilité définies dans le cahier des charges, et notamment disposant d'un **dossier patient informatisé (DPI)**.

Modalités de candidature

Les dossiers de candidature complets doivent être déposés par voie électronique sur la boîte de messagerie : ars-dspe-pads-subv@ars.sante.fr

Un dossier de candidature est mis à disposition pour accompagner les porteurs dans la construction de leur projet.

Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : 4 septembre 2026
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 octobre 2026**
- Communication des résultats aux porteurs : au plus tard le **6 novembre 2026**

Webinaire de présentation : 21 septembre 2026

Webinaire de présentation de la démarche et de son évaluation régionale, à destination des établissements qui souhaiteraient s'engager dans la démarche ou disposer de plus d'informations avant de s'y engager aura lieu **le lundi 21 septembre de 12h à 13h**.

Via le lien : <https://teams.microsoft.com/meet/333454153767923?p=kBK6HAX7omjpriAvie>

Conditions de recevabilité

Les dossiers doivent être soumis dans les délais avec l'ensemble des pièces demandées. Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivé hors délai ne sera pas recevable.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/phase-pilote-de-la-demarche-reflexe-prevention>